

ANNEXE 1

COVID-19: **Attestation de consentement** pour la participation au dispositif des **autotests rapides antigéniques pendant les camps, les colonies et formation**

Les autotests rapides antigéniques sont utilisés comme mesure supplémentaire du dispositif sanitaire sur les camps, colonies et formation d'animateurs au Luxembourg

Les personnes réalisent l'autotest sur elles-mêmes, au moyen d'un frottis nasal (environ 2cm de profondeur, jusqu'à ce que l'embout en coton de l'écouvillon ne soit plus visible).

Pour plus d'informations relatives à l'utilisation de l'autotest, veuillez **consulter le site <https://portal.education.lu/edutesting/>**. Vous y trouverez aussi des vidéos expliquant l'utilisation du test, ainsi que des « questions-réponses » en plusieurs langues.

Fréquence de testing

Chaque participant et encadrant doivent réaliser un autotest sur place le jour de l'arrivée. Seules les personnes avec un résultat négatif peuvent participer à la colonie, le camp ou la formation d'animateur. Chez les activités avec plus de deux nuitées un deuxième autotest doit être réalisé entre le troisième jour et le départ.

Par la suite, seules les personnes disposant d'un consentement valable, peuvent réaliser un autotest à l'arrivée (voir recto). **L'autotest sera réalisé**, sous la supervision des responsables d'activité.

Reporting des résultats positifs

Les responsables de l'activité transmettent **le jour du test les résultats positifs** à l'Inspection sanitaire ainsi qu'aux représentants légaux des participants mineurs concernés.

En cas de résultat positif à la colonie, le camp ou la formation d'animateur :

- La personne concernée est immédiatement écartée du groupe ;;
- Le responsable d'activité téléphone aussitôt aux représentants légaux du participant pour qu'ils puissent récupérer leur enfant le plus rapidement possible. En attendant et si cela est possible, une surveillance individuelle du participant positif est mise en place.;
- Les responsables d'activité/ l'organisateur se met en relation avec l'Inspection sanitaire qui prendra les mesures qui s'imposent (éventuellement envoi d'une ordonnance pour un test PCR, *Tracing*, déclaration d'une quarantaine, etc.) ;
- Dans le cas où seule une partie des participants a fait l'autotest, toutes les autres s'autotestent.

Consentement

Afin de communiquer leur **accord** de participer au dispositif, les représentants légaux des participants mineurs sont priés de retourner au responsable/ à l'organisateur **l'attestation de consentement dûment complétée et signée** au verso.

A remettre en mains propres aux responsables de la colonie/du camp au début de l'activité !

ou

À retourner au responsable d'activité / l'organisateur dans les meilleurs délais.

Je soussigné(e) Madame/Monsieur*

(Nom) _____

(Prénom) _____

(Numéro de téléphone) _____

mère/père/représentant légal* de

(Nom de l'enfant) _____

(Prénom de l'enfant) _____

(Matricule de l'enfant) _____

(Adresse de l'enfant) _____

(Organisateur) _____

(Nom de l'activité) _____

donne mon consentement explicite pour que mon enfant s'autoteste à l'entrée, le cas échéant aussi pendant la colonie, le camp ou la formation d'animateur. Mon consentement entraîne nécessairement que **le résultat de chaque test et les données à caractère personnel** (nom, prénom, matricule, adresse et n° de GSM) soient transmis à l'**Inspection sanitaire** ;

m'engage, en cas de résultat positif à la colonie / la formation, à récupérer mon enfant dans les meilleurs délais. Dans ce cas, je souhaite que le responsable/l'organisateur contacte

Madame/Monsieur* : _____

au n° de GSM : _____

En soumettant ce formulaire, vous acceptez que vos données personnelles soient traitées conformément à ce qui précède.

Fait à (lieu) _____ le (date) _____.

Signature _____

ANNEXE 2

A remettre en mains propres aux responsables de la colonie/du camp au début de l'activité !

PRECAUTIONS – COVID-19

Par précaution et pour garantir la sécurité sanitaire des participants ainsi que du personnel, et afin de contribuer au maximum à la lutte contre le virus COVID-19 voire pour éviter toute nouvelle propagation du virus, nous vous prions de bien vouloir répondre aux questions suivantes en cochant les réponses qui conviennent :

	Oui/Vrai	Non/Faux
Mon enfant n'a pas été diagnostiqué avec COVID-19 au cours des 14 jours précédant l'activité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Mon enfant n'a pas présenté un ou plusieurs des symptômes liés au COVID-19 (fièvre, toux récente, perte du goût ou de l'odorat, mal à respirer) à un quelconque moment pendant les 8 jours précédant l'activité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
A ma connaissance, mon enfant n'a pas été en contact étroit (c.-à.-d. à moins de 2 mètres pendant plus de 15 minutes) avec une personne ayant contracté le COVID-19 à un quelconque moment pendant les 14 jours précédant l'activité.	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

En cas d'une réponse affirmative aux 3 questions ci-avant posées, votre enfant peut participer à l'activité. A défaut, par application d'un comportement en tant que bon père de famille et par précaution, nous ne pouvons malheureusement pas accepter votre enfant en tant que participant, ceci pour garantir la sécurité sanitaire des autres participants ainsi que du personnel et des encadrants de l'activité.

N'oublions pas - le virus nous concerne tous. Un certain degré de transparence est de mise et dans l'intérêt de vos enfants, des autres enfants qui participent à l'activité comme également du personnel encadrant l'activité. Seulement en étant solidaire et en prenant les précautions appropriées, une propagation du virus peut être évitée.

Néanmoins, il est rappelé aux représentants légaux des enfants que, malgré la mise en place d'un dispositif renforcé de mesures sanitaires, l'organisateur ne pourra entièrement exclure tout risque éventuel d'une infection avec le virus. En faisant participer leurs enfants aux activités, les représentants légaux sont entièrement conscients des risques y afférents. En cas d'infection avec le virus, l'organisateur ne pourra être tenu responsable.

Les représentants légaux doivent se tenir disponibles pendant toute la durée de l'activité pour venir chercher leur enfant dans le cas où il/elle présente des symptômes liés au COVID-19.

Nom de l'enfant pour lequel cette déclaration est remplie

Nom et signature du représentant légal:
